



Objet : commande de matériels plan de relance numérique

Le Président,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021 reçue en Préfecture le 16 novembre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a donné, par délégation, pour la durée du mandat à son Président certaines attributions et notamment prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10 ;

VU l'article R2122-8 du Code de la Commande publique ;

VU l'arrêté n°178-22 en date du 29 juin 2022 portant délégation de signature à Madame Josette PUJOL, 3^{ème} Vice-Présidente de la Communauté de Communes Conflent Canigó, portant sur les attributions déléguées dans le cadre de l'article L. 5211-09 -3^{ème} alinéa, L 5211-12 et R 5214-1 du C.G.C.T. ;

Vu la proposition effectuée de la société BIMP OLYS, fournisseur de matériels informatiques pour les écoles.

Considérant qu'il convient de réaliser cette commande afin d'équiper l'ensemble des écoles de matériels informatiques adaptés aux différents apprentissages.

DÉCIDE

Article 1 : D'accepter la proposition commerciale n°PRB2201-039576_B pour l'achat de matériels informatiques proposé par la société BIMP OLYS pour un montant total de 18 857,36 € HT soit 22.499,83 € TTC.

La commande sera facturée dans sa totalité une fois l'ensemble des écoles livrées et le matériel installé.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget principal.

Article 3 : Dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Madame la Comptable Public Assignataire et aux intéressés.

Fait à Prades, le 17/11/2022

La Vice-Présidente,

Josette PUJOL





OLYS
 2 rue des Erables
 69760 LIMONEST
 Tél. : 04 72 60 39 00

www.bimp.fr - bimp@bimp.fr

Envoyé en préfecture le 25/11/2022

Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le 25/11/2022

ID : 066-200049211-20221125-DC2022323-AU



Proposition commerciale

Réf. : PRB2201-039576_B

Date : 23/03/2022
 Date de fin de validité : 07/04/2022
 Code client : CLGLE613069

DESTINATAIRE

CC CONFLENT-CANIGO
 ROUTE DE RIA
 66500 PRADES

Interlocuteur client :
 David LAUDOUAR
 d.laudouar@bimp.fr - 0638283896

Emetteur :
 Emmanuel MOERCANT
 e.moercant@bimp.fr - 0778218626

Objet : **50 iPad - Classe Mobile + MDM - Apple**

Montants exprimés en Euros

Désignation	P.U HT	Remise	P.U remisé	Qté	Total HT	TVA
CONDITIONS EDUCATION - Équipement numérique mobile + MDM (supervision sans fil)	0,00		0,00	1	0,00	20%
TABLETTES ENSEIGNANTS / ELEVES						
10.2-inch iPad Wi-Fi 64GB - Space Grey	324,17	8%	298,24	50	14 911,82	20%
	<small>Droit de copie Etat droit copie privée</small>				<small>12,50 600,00</small>	
LA PROTECTION						
Mobilis EDGE Protection à rabat pour tablette 10.2"	29,90	45%	16,45	50	822,25	20%
MDM (Mobility Device Management) - ZuluDesk - Elèves + Enseignants						
JAMF SCHOOL START MDM CLASSE MOBILE - MDM (Gestion des iPad à distance et sans fil) Mise en oeuvre et transfert de compétences MDM & environnement Apple - remote - Inscription et activation des programmes Apple PIA (DEP) - VPP (achat en volume) Liaison ASM (Apple School Manager) avec votre solution MDM ZuluDesk Déclaration & intégration des appareils en mode DEP Pre-stage Enrollment DEP Intégration & paramétrage du logiciel de gestion de classe - En Classe Z Focaliser les élève sur une seule application ou page Web Lancer, encadrer ou mettre en pause le travail d'un élève Afficher ce que vos élèves voient grâce à l'affichage des écrans Partager l'affichage des iPad avec le reste de la classe via Apple TV Réinitialiser les mots de passe oubliés directement pendant le cours (si fonctionnalité en place) Verrouillez l'écran d'un iPad Intégration des applications du socle commun - (VPP distribution gérée) Liste d'applications adaptées à définir avec les Enseignants et Educateurs Popplet (carte mentales), Documents (gestion de fichiers), Pages (traitement de texte) Notes (prise de note audio), Clips (création de capsules vidéos) Numbers (tableur), Keynote (présentations), Pour l'école (gestion de cours et devoirs) Skitch (prise de photo, image et marquage + notations), Kahoot (évaluer), Pour l'école (partager les supports de cours)	850,00		850,00	1	850,00	20%
Licences JAMF School MDM for iOS - Perpétuelle	20,00		20,00	50	1 000,00	20%
PROGRAMME D'ACHATS D'APPLICATIONS						



OLYS
 2 rue des Erables
 69760 LIMONEST
 Tél. : 04 72 60 39 00
 www.bimp.fr - bimp@bimp.fr

Envoyé en préfecture le 25/11/2022

Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le 25/11/2022

ID : 066-200049211-20221125-DC2022323-AU



Proposition commerciale

Réf. : PRB2201-039576_B

Désignation	P.U. HT	Rabais	P.U. remis	Qté	Total HT	TVA
Crédit du Programme d'achats en volume pour l'Éducation TVA non applicable article 256 ter du CGI Nom et prénom du responsable VPP : Email du responsable de compte VPP : Type de client final : Education Nom de l'établissement : Adresse :	1,00		1,00	645	645,00	0%
SERVICES DE MISE A DISPOSITION & ACCOMPAGNEMENT						
Services d'assistance (1 an) Appel du service informatique sur une ligne dédiée BIMP Education Accès du service Informatique sur extranet.bimp-education.fr Assistance annuelle de la solution MDM - Aide à la résolution d'incidents Reprise de l'iPad en panne à J+3 Diagnostic et réparations sous conditions garantie/assurance Intégration et activation des appareils de remplacement Gestion de l'assurance casse et vol (option financement)	450,00		450,00	1	450,00	20%
OFFERT - Comité de pilotage (pédagogique & technique) Point sur le plan de formation, le développement des usages, l'évolution du package applicatif La gestion des difficultés rencontrées & la mise en place d'un plan de mesure (enseignants, élèves)						
Apple Solution Expert Éducation						
APPLE TV :						
Apple TV HD 32GB Dont écotaxe	132,50 0,05	6%	124,55	1	124,55 0,05	20%
Câbles HDMI pour Apple TV et Vidéoprojecteurs :						
Nedis Câble HDMI haute vitesse avec Ethernet Noir (1.5 mètre) Câble HDMI 4K haute vitesse avec Ethernet Noir - 1.5 mètre Dont écotaxe	5,75 0,02	35%	3,74	1	3,74 0,02	20%
Livraison sur site par technicien Educ	50,00		50,00	1	50,00	20%

Rémunération Copie Privée : 600,00 € HT
 Notice officielle d'information sur la copie privée à : <http://www.copieprivée.culture.gouv.fr>. Remboursement/exonération de la rémunération pour usage professionnel : <http://www.copiefrance.fr>
 La signature de ce document vaut acceptation de nos Conditions Générales de Vente annexées et consultables sur le site www.bimp-pro.fr pour les professionnels et sur www.bimp.fr pour les particuliers.
 Les marchandises vendues sont soumises à une clause de réserve de propriété. En cas de retard de paiement, taux de pénalité de cinq fois le taux d'intérêt légal et indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ (article L.441-6 du code de commerce). La Société OLYS ne peut être tenue pour responsable de la perte éventuelle de données informatiques. Il appartient au client d'effectuer des sauvegardes régulières de ses informations. En aucun cas les soucis systèmes, logiciels, paramétrages internet et périphériques et les déplacements ne rentrent dans le cadre de la garantie constructeur. Aucun escompte pour paiement anticipé ne sera accordé.

Merci de noter systématiquement le n° de facture sur votre règlement.

Conditions de règlement: A 30 jours date de facture	Total remises HT	1 979,39
Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:	Total HT	18 857,36
Attention: NOS COORDONNEES BANCAIRES depuis le 01 / 11 / 2020	Dont éco-participation HT	12,57
Banque: CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST Code IBAN: FR76 1780 6006 6904 1613 5704 481 Code BIC/SWIFT: AGRIFRPP878	Total TVA 20% (18 212,36 €)	3 642,47
	Total TVA 0% (645,00 €)	0,00
	Total TTC	22 499,83

NB : les administrations publiques doivent obligatoirement fournir les informations nécessaires au dépôt de la facture sur le portail Chorus



OLYS

2 rue des Erables
69760 LIMONEST
Tél. : 04 72 60 39 00

www.bimp.fr - bimp@bimp.fr

Envoyé en préfecture le 25/11/2022

Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le

ID : 066-200049211-20221125-DC2022323-AU



Proposition commerciale

Réf. : PRB2201-039576_B

Bon pour commande

Signature + Cachet avec SIRET :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Date :

Bon pour accord,

le 20/07/2022



Par délégation du Président,
La Vice-Présidente,
Josette PUJOL.



OLYS

Conditions Générales de Vente applicables aux professionnels

caractéristiques, spécifications et performances des matériels, qui lui sera fournie par OLYS. La non-observation de cette règle entraînera immédiatement la perte de la garantie. OLYS n'aura aucune obligation de garantie vis-à-vis du Client, si celui-ci a modifié les matériels livrés, ou les a associés avec un équipement non homologué par OLYS ou incompatible avec les caractéristiques techniques de matériels livrés. La garantie des logiciels applicatifs standards est définie sur catalogue pour chaque appareil standard. La garantie n'est aucunement prolongée en cas d'indisponibilité durant cette période.

7.3 Garantie légale - Au titre de la garantie des vices cachés ou de la non-conformité, OLYS ne sera tenue que du remplacement sans frais ou à la réparation des marchandises défectueuses sans que le Client puisse prétendre à l'indemnité de dommages et intérêts, pour quelque cause que ce soit. Notre garantie ne s'applique qu'aux produits qui sont devenus régulièrement la propriété du Client et qui sont entièrement fournis par OLYS. Elle est exclue dès lors qu'il a été fait usage de nos produits dans des conditions d'utilisation ou de performances non prévues. Cette garantie ne concerne que les vices cachés ; nos clients étant des professionnels, le vice caché tenant comme un défaut de réalisation du produit le rendant impropre à son usage et non susceptible d'être détecté par le Client. Un défaut de conception n'est pas un vice caché et nos Clients sont réputés avoir reçu toutes les informations techniques relatives à nos produits. Cette garantie est limitée aux 5 premiers mois d'utilisation, la garantie cessant de plein droit à l'issue de cette période. Notre garantie cesse de plein droit à l'issue de cette période et dès lors que notre Client ne nous a pas avisés du vice allégué dans un délai de vingt jours franc à partir de sa découverte. La charge de la preuve de la date d'acquisition de nos produits et du jour de la découverte du vice incombent au Client. Enfin OLYS ne sera tenue à aucune garantie d'éviction du fait des tiers.

7.4 Exclusion de garantie - OLYS ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de la perte ou de l'altération des données ou programmes présents sur les matériels ou supports (cliquettes, disques durs...) qui sont fournis pour une intervention technique, que les produits soient sous garantie ou non. OLYS s'engage uniquement à assurer le remplacement des pièces défectueuses et la réparation des dommages des marchandises fournies au Client par ses soins. Si le matériel ne peut être remplacé par un matériel identique, il sera proposé au Client un matériel équivalent ou supérieur. Dans ce dernier cas, le Client aura à acquiescer de l'éventuelle différence de prix. Sous réserve des dispositions légales impératives, la responsabilité de OLYS est strictement limitée aux obligations définies aux présentes conditions ou, le cas échéant, aux conditions expressives. OLYS ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des dommages matériels et immatériels qui résulteraient au cours du démarrage. OLYS ne peut être responsable au titre de la garantie des pertes ou dommages résultant directement ou indirectement de ses activités :

- les détériorations résultant de négligence, d'adaptations, d'erreur de raccordement de multiplicité, de réglages (autres que les réglages habituels de fonctionnement) ou d'utilisation inappropriée du produit qui ne respecte pas les instructions du fabricant et de OLYS ;
- l'usage d'équipement non-conforme aux spécifications techniques de OLYS ou du fabricant ou, plus généralement toute utilisation défectueuse ou maladroite ;
- toute modification ou transformation mécanique, électronique, électrique ou autres apportées à l'équipement ou à ses dispositifs de raccordement par toute tierce personne ;
- une mauvaise aération du matériel ou une installation impropre/incorrecte des logiciels ;
- des dommages résultant du défaut du système dans lequel le produit peut être incorporé ;
- les frais relatifs à : l'entretien périodique, à la réparation, au remplacement de pièces par suite d'usage normale, à la restauration, au recouvrement des données, ou à l'intervention d'un technicien à la demande du Client ;
- les réparations effectuées par des réparateurs non agréés par le Constructeur ou par OLYS ;
- les dommages résultant d'accidents, de foudre, d'inondation, d'incendie ou tout autre cas de force majeure ;
- tout entraînement sans protection ou prolonge ;
- tout usage de dispositif complémentaire ou utilisation de toutes pièces nécessaires pour l'exploitation de l'équipement non conformes aux spécifications techniques de OLYS ou du fabricant ;
- les mises à niveau et mises à jour, tant logicielles que matérielles ;
- si le modèle ou le numéro de série figurant sur le produit a été modifié ;
- en cas de faillite ou impossibilité de fourniture du Constructeur, le Client ne peut se retourner contre OLYS ; laquelle n'assume aucune responsabilité en matière de garantie sur les produits de ce constructeur ;

En plus, la garantie de OLYS ne s'applique pas aux produits suivants : les consommables, batteries, logiciels, ondes, casques et tout produit dont la garantie est exceptionnellement inférieure à un an

OLYS décline toute responsabilité pour les dommages résultant d'un défaut d'un produit ou réparé par OLYS dans un délai inférieure

Article 8 - RESERVE DE PROPRIÉTÉ
Le transfert de propriété des marchandises livrées au Client n'interviendra qu'après paiement intégral du prix en principal et

accessoire ou l'encaissement des traites acceptées ni d'autres titres remis aux fins de règlement du prix, même en cas d'extrême de délais de paiement. Toute clause contraire, notamment insérée dans les conditions générales d'achat, est réputée non écrite. Le Client s'oblige personnellement à l'égard de OLYS à ne pas disposer par quelque moyen que ce soit, ni en pleine propriété, ni par constitution de gage ou nantissement, des équipements achetés, avant le paiement. Cependant, jusqu'à encore non-probation jusqu'au complet paiement du prix, le Client déclare assumer dès la livraison qui le constitue gardien, les risques quels qu'ils soient, et demeurer en conséquence responsable de tout dommage pouvant survenir aux équipements, même par cas de force majeure. Le Client garantit ce risque auprès d'une compagnie adéquatement solvable, et justifiera du paiement des primes. Le Client s'engage, pour le cas d'une procédure de recouvrement judiciaire affectant son entreprise, à participer activement à l'établissement d'un inventaire des marchandises se trouvant dans ses stocks et dont OLYS revendique la propriété. A défaut, OLYS a la faculté de faire constater l'inventaire par l'assistance de justice aux frais du Client. OLYS pourra interdire au Client de procéder à la vente, la transformation ou l'incorporation des marchandises en cas de retard de paiement. Pour garantir les paiements non encore effectués et notamment le solde dû compte du Client dans les déclarations de OLYS, il est expressément stipulé que les droits relatifs aux marchandises livrées mais impayées se reporteront sur les marchandises identiques en provenance de OLYS en stock chez le Client, sans qu'il soit besoin d'imputer les paiements sur une vente ou livraison déterminée. A compter de la livraison, le Client est constitué dépositaire et gardien desdites marchandises.

Article 9 - CLAUSE RESCISIVOIRE
En cas de non-paiement et à moins que nous préférions demander l'exécution pleine et entière de la vente, nous nous réservons le droit de résilier la vente après mise en demeure, restée sans effet sous un délai de 48h, et de revendiquer les marchandises livrées, les frais de retour restant à la charge de l'acheteur et les versements effectués nous étant acquis à titre de clause pénale. Sans préjudice de tous dommages et intérêts que OLYS pourrait faire valoir à l'égard du Client.

Article 10 - RESPONSABILITÉ
Sous réserve des dispositions légales impératives, la responsabilité totale et exclusive de OLYS, quelle qu'en soit la cause, est limitée au montant payé par le Client à OLYS au titre de la commande concernée. En aucun cas, n'importe quel droit de réparation de la part de OLYS les préjudices indirects et/ou matériels ou moraux, à savoir notamment les préjudices financiers ou commerciaux tels que perte de bénéfices, perte de commande, perte d'exploitation, perte de données, manque à gagner, altération de l'image, interruption de service, ainsi que les préjudices de même nature résultant d'une action en responsabilité dirigée contre OLYS par le Client du fait des dommages subis par un tiers. La responsabilité de OLYS ne saurait en aucun cas être engagée en cas de survenance d'un quelconque dommage aux données du Client, ce dernier devant procéder à ses frais à la sauvegarde de celles-ci. Ces données ne seront en aucun cas réimplantées par OLYS sur les matériels en cas de perte. Le Service après-vente de OLYS ne procédera dans aucun cas à un transfert ou à une sauvegarde des données du Client, sauf cas particuliers et sous réserve de paiement. Dans le cadre de la réparation d'un produit, la garantie de OLYS se limite strictement à l'aspect matériel et ne couvre en aucun cas l'aspect logiciel. OLYS n'est responsable d'aucun dommage lié de manière directe ou indirecte aux Produits livrés, à son utilisation, à la déformation/ perte de données, aux débits d'exploitation, bénéfices, frais inutilisés, dommages corporels, mobiliers, immobiliers, qui pourraient survenir du fait de l'achat des Produits. OLYS n'est pas tenue responsable des défauts de Produit qui résultent d'erreur ou de négligence de la part des Fournisseurs/Constructeurs. La responsabilité de OLYS ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatique. L'impossibilité totale ou partielle d'utiliser les Produits notamment pour cause d'incompatibilité de matériel ne peut donner lieu à aucun dédommagement ou remboursement ni mise en cause de la responsabilité de OLYS. La responsabilité de OLYS ne saurait être engagée pour tous dommages directs ou indirects résultant d'une opération menée par le titulaire d'un Compte Administré(e) ou d'un Compte Administrateur qui serait contraire aux dispositions des présentes. OLYS intervient en qualité de vendeur et n'a d'autres obligations que celles inhérentes à la vente des matériels et à la cession de ses logiciels. En conséquence, le Client est entièrement responsable de l'opportunité de l'introduction du système informatique choisi dans son entreprise, de son plan d'organisation, notamment des moyens humains et techniques mis en place pour assurer le fonctionnement du système et la sauvegarde des données. En outre, le Client assume seul la responsabilité de ses choix informatiques, notamment sur le plan de leur rentabilité. Le Client est également responsable de l'usage et de la destination du matériel et logiciel utilisé. Et plus particulièrement de la compatibilité du matériel ou logiciel avec d'autres matériels et logiciels avec lesquels ils sont destinés à fonctionner. Le Client est responsable de toute incidence directe ou indirecte, temporaire ou permanente que pourrait avoir l'installation d'un matériel ou logiciel sur un ensemble existant. Tout préjudice indirect, commercial, perte de données et perte d'exploitation sont exclus, ainsi que toutes les situations de force majeure. En tout état de cause, OLYS est déchargée de

toute responsabilité et ne saurait être tenue à une indemnité dans le cas de force majeure.

Article 11 - DROITS DE LICENCE DES LOGICIELS
Le Client est seul responsable de ses droits d'utilisation. Le client n'acquiert aucun droit de propriété sur les logiciels inscrits au catalogue OLYS ; les supports et la documentation associés livrés avec les matériels. Seuls les programmes en code objet sont fournis au Client. OLYS concède au Client un droit d'utilisation accessible sur les seuls matériels qu'il lui livre et qui sont identifiés dans le bon de livraison ou sur le contrat de maintenance. Ce droit d'utilisation cesse lors de la déconnexion ou de la mise au rebut des matériels identifiés, ou à l'issue des opérations d'abonnement.

Article 12 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
Tous les documents techniques, fiches produits, produits, photographies remis à nos clients demeurent la propriété exclusive du fournisseur ou de OLYS, seuls certains des droits de propriété intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être remis à sa demande. Sauf accord préalable écrit, les Clients s'engagent à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle ou intellectuelle du fournisseur ou de OLYS.

Article 13 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS
OLYS recueille des informations concernant ses clients notamment lors de la création du Compte Client. Ces informations lui permettent d'effectuer notamment les opérations relatives à la gestion des clients, à la prospection, à l'élaboration de statistiques commerciales, à la gestion des droits, la gestion des payables et du contentieux, à la gestion d'opérations promotionnelles, à la gestion des avis. Les données sont conservées pour une durée maximale de 10 ans à compter de la fin de la relation commerciale et sont destinées au personnel habilité de OLYS, aux services chargés du contrôle, aux organismes, aux aides de justice et officiers ministériels dans le cadre de leur mission de recouvrement de créances. Ces données peuvent être utilisées pour l'envoi d'informations et offres promotionnelles de la part de OLYS, dont le Client peut se désinscrire à tout moment en décochant l'option page Mon Compte / Gérer mes abonnements Newsletter. Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 (modifiée) et le Règlement Général sur la Protection des Données, le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données personnelles, il peut également demander la limitation ou l'oubli de données le concernant. Pour en savoir plus ou exercer ses droits, le Client peut écrire à olys@olys.com ou à OLYS SAS, 2 rue des Erables 89703 LIMONEST. Sa demande devra préciser ses nom(s), prénom(s), numéro de client et comporter une copie de sa pièce d'identité. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant et disposer du droit de retirer son consentement à tout moment lorsque les traitements de données personnelles mis en œuvre se fondent sur celui-ci. Le consommateur est informé de la possibilité qu'il a de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique Bcotel, Enfin, il a la possibilité d'introduire une réclamation auprès des autorités de contrôle compétentes en matière de protection de données personnelles.

Article 14 - RÉFÉRENCES
Sauf refus express du CLIENT préalablement à la signature des présentes, OLYS est autorisée à utiliser et reproduire le nom, le logo et la marque du CLIENT sur tout support promotionnel ou autre à l'usage commerciale ; A cet égard, le CLIENT concède à OLYS une licence mondiale, non-exclusive, non-transmissible, sans revendication, et révoquée, pour la durée de protection de ses droits de propriété intellectuelle sur ses logos et marques, sur tout support. Le CLIENT garantit avoir tous les droits de propriété intellectuelle nécessaires et que cette utilisation par OLYS n'affectera et n'enfreindra pas les droits d'un tiers.

Article 15 - PRESCRIPTION - CLAUSE D'ATTRIBUTION DE JURIDICTION ET DROIT APPLICABLE
Par dérogation à l'article L.110-4 du Code de commerce aucune réclamation Client ne sera recevable passé un délai de 1 an à compter de la date de la commande. Conciliation préalable et obligatoire ; Les Parties déclarent leur intention de rechercher en priorité une solution amiable à tout litige résultant notamment de l'application ou de l'interprétation du présent contrat. En l'absence d'accord amiable dans un délai maximal de un mois à compter de la survenance du litige, tous différends relatifs à la formation, l'exécution et la cessation des obligations contractuelles entre les parties seront soumise au Tribunal de Commerce de LYON, quelles que soient les conditions de vente, le lieu de commande ou de la livraison, et la mode de paiement accepté, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs, le vendeur ou l'acheteur le droit de saisir le tribunal territorialement compétent dont relève le siège du Client. L'attribution de compétence est générale et s'applique, qu'il s'agisse d'une demande principale, d'une demande incidente, d'une action au fond ou d'un référé. Le français est la seule langue proposée pour la conclusion du contrat. Le présent contrat est régi par la loi française. L'application de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises est expressément écartée. Le fait pour OLYS de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une des quelconques clauses des présentes, ne peut valoir renoncement à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.